



TARIFS (janvier 2018)

Le travail effectif d'un architecte n'est pas facile à appréhender. Le temps dévolu à la résolution de mandats ne représente que la moitié de cette occupation. La partie administrative, non rémunérée, se répartit entre: formation continue, concours, démarchage, administration, communication et représentation, etc. Par ailleurs, un bureau, doit couvrir de nombreux frais de fonctionnement.

Catégories :	Détails :	Tarif HT (CHF) :
Projets, études:	Forfait selon offre ou à l'heure	150.-/h
Consultation analyse et conseil : (à notre bureau)	Forfait 1h ³⁰ , (100.- par 1/2h suppl.) Tarif ASSPROP et ECOJARDINAGE	324.- 300.-
Visite, analyse et conseil : (déplacement demie-journée)	Forfait 2h Forfait ASSPROP et ECOJARDINAGE	594.- 550.-
Visite, analyse et conseil : (déplacement journée)	Forfait 2h Forfait ASSPROP et ECOJARDINAGE	1026.- 950.-
Expertise vénale : (à GE)	Forfait standard Forfait ASSPROP et ECOJARDINAGE	1512.- 1400.-
Expertise écobioologique : (à GE)	Forfait simple / complet Forfait simple / complet ASSPROP et ECO...	594.- / 1512.- 550.- / 1400.-
Expertise technique : (à GE)	A l'heure (entre 12 et 24 h ou selon offre) Forfait ASSPROP et ECOJARDINAGE	200.-/h 180.-/h

Les tarifs sont en CHF, Hors Taxes, il convient donc de rajouter **7.7% de TVA**.

Politique tarifaire : Eco-logique Sàrl pratique la facturation sur le relevé effectif des heures afin que le coût de la prestation soit le plus juste tant pour le Maître d'Ouvrage que pour l'architecte, ou bien sur la base d'un forfait. Le rappel d'une facture non acquittée dans le délai imparti entraîne automatiquement une majoration (intérêt légale). Les créances qui seraient non acquittées sont revendues à une société de recouvrement.

Note sur les réductions : En général, un escompte de 2% est offert pour toute facture réglée dans les 10 jours. Une remise peut aller de 5 à 15%, pour les clients réguliers, pour un mandat important (dépassant 2000 h de travail) ou pour un dépassement significatif des heures estimées d'une offre. Le cas échéant, un rabais peut-être accordé pour une dépose d'autorisation de construire si celle-ci devait-être refusée. Cette dernière disposition ne concerne toutefois pas les refus d'entrée, les demandes de compléments ou les Demandes de Renseignements.

Ordre de grandeur :

Exemple type pour une villa d'environ 1000m^{3SIA} :

Budget pour la construction : ~CHF 800 000.-, soit ~800.-/m^{3SIA}

Dont honoraires d'architecte, soit environ 1000 h de travail :

tâches (conception ~500 h et réalisation ~500 h)	temps estimé	150.-/h	TVA à 7.7%
Avant-projet (9%)	90 h	10 080.-	+ 776.-
Projet (13%)	130 h	19 500.-	+1 502.-
Demande d'autorisation de construire (13%)	130 h	19 500.-	+ 1386.-
Construction (12%)	120 h	18 000.-	+ 1386.-
Suivi architectural (3%)	30 h	4 500.-	+ 347.-
Soumissions (6%)	60 h	9 000.-	+ 693.-
Suivi de chantier (42%)	420 h	63 000.-	+ 4 851.-
Clôture de chantier (2%)	20 h	3 000.-	+ 231.-
Total :	1 000 h	150 000.-	+ 11 550.-

références et définitions : <http://www.eco-logique.ch/3%20atelier-architecte/1%20questions-types/2016-01-30%20d%C3%A9finitions.pdf>

D'autres exemples :

Maison multifamiliale (petit immeuble pour coopérative)	~2 000 h
Villas en ordre contiguës (3-4)	~2 000 h
Villa standard, ECO ou ECO-BIO	~1 000 h
Rénovation d'une maison historique	~1 200 h
Projet* de transform., rénovation ou agrandissement de villa	~500 h
Projet* de bureaux, atelier ou bâtiment industriel	~500 h
Projet* d'aménagement magasin/boutique/bureau	~250 h
Projet* de rénovation d'appartement, yc. relevé	~100 h
Projet* d'aménagement de combles, de ss ou autre appentis	~100 h
Étude* de cas, petit aménagement, micro-projet	~20-40 h
Relevé d'une villa; en bloc (< 1 000m ^{3SIA})	~40 h
Relevé d'un petit immeuble (< 3 000 m ^{3SIA})	~120 h
Film d'environ 4'40"	~50 h
Design : portail, meuble, affiche, badge, insigne, logo	~20 h

*i.e :conception avec avant-projet, projet, demande d'autorisation, construction et suivi architectural